

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **1^{er} trimestre 2024**

Séance du **29 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-trois janvier, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGOU	X			Isabelle PACHECO			Gérard FLUTTAZ
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette RIVOIRE			Liliane BORTOLUZZI
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY			Nathalie DAVIET
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT	X		
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS			Jean-Marc STEDILE
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL	X			Sophie FORNUTO		X	
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER	X		
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE		X	
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER	X		
Pierre AGERON	X						

Délibération	N°2024-04	SYANE - ADHESION AUX SERVICES « ACHATS MUTUALISES » ET « NUMERIQUE SCOLAIRE » ET APPROBATION GROUPEMENT DE COMMANDE
---------------------	------------------	--

Vu l'article L. 1425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8, relatifs aux groupements de commandes,

Vu la délibération du Bureau Syndical du SYANE du 9 décembre 2021 autorisant la signature de la convention de partenariat avec la Direction Nationale des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN),

Vu la délibération du Comité Syndical du SYANE du 7 juillet 2022 approuvant le lancement du service de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS), l'organisation et les cotisations proposées pour le service d'achats mutualisés d'équipements et services numériques et le service d'accompagnement au numérique scolaire (DEL-2022-186),

Vu la délibération du Bureau Syndical du SYANE du 13 octobre 2022 approuvant la mise en œuvre d'un groupement de commandes pour l'acquisition d'équipements numériques et services associés (DEL-2022_241),

Vu les statuts du Syane approuvés le 8 décembre 2022,

Considérant le transfert au Syane de la compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique » figurant à l'article 3.7 de ses statuts approuvés le 8 décembre 2022,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de SILLINGY d'adhérer au service de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS), en choisissant le niveau de service ACHATS MUTUALISES ou le niveau de service ACHATS MUTUALISES + NUMERIQUE COMMUNAL ET SCOLAIRE,

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2024-04	SYANE - ADHESION AUX SERVICES « ACHATS MUTUALISES » ET « NUMERIQUE SCOLAIRE »
--------------	-----------	---

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de SILLINGY d'adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition d'équipements numériques et services associés,

Considérant qu'en égard à son expérience, le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

SUR le rapport de M. le Maire selon lequel :

Le SYANE développe aussi des actions de Mutualisation Numérique communale et scolaire (MNCS), dont les services d'ACHATS MUTUALISES et de NUMERIQUE SCOLAIRE font partie.

Il s'agit de services de proximité et de mutualisation proposés aux communes et à leurs écoles maternelles et primaires, ainsi qu'aux EPCI à fiscalité propre, sur le département de la Haute-Savoie. Ils répondent d'une part, aux enjeux de ces collectivités en matière de politique de gestion d'infrastructures numériques, et d'autre part, au besoin d'accompagnement et de conseil.

L'adhésion au service ACHATS MUTUALISES permet à l'Adhérent :

- d'accéder au groupement de commandes organisé par le SYANE pour l'achat mutualisé d'équipements et de services numériques, comprenant notamment, ordinateurs bureautiques et pédagogiques, réseaux informatiques (WIFI, LAN, câblage, switches...), licences, services d'installation, de maintenance, de réparation, et de mise en déchets (D3E), formations.
- de bénéficier d'un outil de gestion des interventions (outil du SYANE « SyaneDI »).
- de bénéficier des conseils du SYANE sur l'utilisation du groupement de commandes et sur les achats les plus opportuns pour l'Adhérent.

Le SYANE est coordonnateur du groupement de commandes, de la rédaction des pièces administratives et techniques de l'appel d'offres à l'attribution des marchés. Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé au moins deux fois par an.

L'outil de gestion des interventions « SyaneDI » permettra de gérer et de suivre les interventions associées aux services et équipements achetés dans le cadre du groupement de commandes (garanties, demandes d'interventions, de réparation...). Il permettra de déclarer les pannes et de déclencher les demandes. Cet outil sera déployé par le SYANE.

Un agent compétent du SYANE sera désigné comme Conseiller Numérique de l'Adhérent. Pour réaliser les missions détaillées dans le présent document, le Conseiller numérique du SYANE pourra s'appuyer sur des prestataires du SYANE. Le SYANE transmettra à chaque Adhérent les coordonnées du conseiller numérique, afin de faciliter les échanges.



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2024-04	SYANE - ADHESION AUX SERVICES « ACHATS MUTUALISES » ET « NUMERIQUE SCOLAIRE »
--------------	-----------	---

L'adhésion au service ACHATS MUTUALISES entraîne une contribution financière annuelle de la commune de 0,30 € par habitant (minimum 150 € et maximum 3 000 €) soit une participation annuelle d'environ 1 650 €.

L'adhésion au service NUMERIQUE COMMUNAL ET SCOLAIRE permet à l'Adhérent de bénéficier d'un accompagnement complet adapté à son informatique générale et scolaire :

- Conseil spécifique sur le numérique communal et scolaire
- Intégration des équipements dans l'inventaire du parc (prestation comprise dans la première cotisation de l'Adhérent)
- Gestion de parc numérique
- Accompagnement à l'exécution des marchés publics conclus dans le cadre du groupement de commandes
- Relais avec l'éducation nationale
- « SyaneDI » étendu

Il s'agit d'un service complémentaire au service d'ACHAT MUTUALISE. L'adhésion au service NUMERIQUE COMMUNAL ET SCOLAIRE implique donc aussi l'adhésion au service ACHAT MUTUALISE.

L'adhésion au service NUMERIQUE COMMUNAL ET SCOLAIRE entraîne une contribution financière annuelle de la commune de 0,30 € par habitant (minimum 150 € et maximum 3 000 €) soit une participation annuelle d'environ 1 650 €.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer aux services ACHATS MUTUALISES et NUMERIQUE SCOLAIRE proposés par le SYANE, il est proposé au conseil municipal d'approuver les conventions afférentes.



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2024-04	SYANE - ADHESION AUX SERVICES « ACHATS MUTUALISES » ET « NUMERIQUE SCOLAIRE »
--------------	-----------	---

➤ Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'adhésion au service de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS), ses modalités et conditions administratives, techniques et financières, et choisit le niveau de service ACHATS MUTUALISES + NUMERIQUE COMMUNAL ET SCOLAIRE
- D'approuver l'adhésion au groupement de commandes et les dispositions de la convention constitutive du groupement, pour l'acquisition d'équipements numériques et services associés, coordonné par le SYANE
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion au service de mutualisation numérique communale et scolaire
- D'autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'équipements numériques et services associés
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment financières
- D'autorise le SYANE, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés, accords-cadres, marchés subséquents et bons de commande dont la commune de SILLINGY sera partie prenante

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	27	Majorité absolue	14
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	25	0		2 (Jean-Marc STEDILE, Luc DUBOIS)	

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.




Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.



Délibération exécutoire compte tenu :
De sa transmission en Préfecture le : 31/01/2024
De sa mise en ligne le : 01/02/2024

Mairie de Sillingy